



Rapport de gestion  
2011



### ➤ Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation s'est réuni à 5 reprises durant l'exercice 2011. Outre ses tâches courantes de suivi des placements et de la gestion de la Fondation, la plus grande partie du travail a été consacrée à la mise sur pieds d'une solution de gestion intérim permettant d'améliorer la qualité de la gestion administrative.

En bref et dans le désordre le Conseil a également adopté :

1. le taux d'intérêt à créditer sur les comptes épargne 2011 ;
2. le changement de gestionnaire administratif et d'organe de révision ;
3. une nouvelle solution développée pour la déclaration des salaires ;
4. le règlement de liquidation partielle, le règlement des indépendants, le règlement des passifs de nature actuarielle et la version définitive du règlement de prévoyance (après remarques de l'expert) ;
5. un avenant N° 2 adaptant les taux de conversion à l'âge de la retraite ordinaire selon l'AVS ;
6. le versement du montant additionnel non garanti, conformément à l'avenant N° 1 du règlement.

Le Conseil de Fondation n'a pas été modifié dans sa composition pendant l'exercice 2011.

### ➤ Affiliés et effectifs

Au 31 décembre 2011, **328 employeurs** sont affiliés à la Fondation, ce qui représente une augmentation réjouissante de 10.7% par rapport à l'année précédente. Les assurés sont au nombre de 2'485 ; les rentiers de 51 ; parmi ceux-ci, 25 retraités, 7 invalides, 2 enfants et 4 conjoints survivants sont gérés par la Bâloise Assurances alors que 8 retraités, 1 invalide, 3 enfants et 1 conjoint survivant sont administrés directement par la Fondation.

### ➤ Résultats de l'exercice

Le résultat 2011, avant attribution à la réserve de fluctuation de valeurs, est un **bénéfice de CHF 204'741**. L'autonomie de la gestion des titres nécessite la constitution d'une réserve de fluctuation de valeurs dont l'objectif est fixé à 14% des engagements, soit CHF 6'488'364 au 31.12.2011. Après attribution à la réserve de fluctuation de valeurs du gain de CHF 204'741, la réserve de fluctuation de valeurs est dotée à fin 2011 d'un montant de CHF 4'414'195, soit à 68% de son objectif.

Au point de vue du bilan, les placements représentent un montant de CHF 51 millions, dont 44% en créances de montant fixe, 20% en actions et 10% en immobilier. Le solde représente des liquidités et des créances directes. Les engagements au passif représentent CHF 46.4 millions dont CHF 42.6 millions pour les assurés actifs, CHF 2,5 millions pour les rentiers et CHF 1.1 millions en provisions techniques. Le degré de

couverture de la Fondation est de 109.5%, ce qui reflète une situation tout à fait saine à fin 2011.

On notera aussi que le fonds de secours qui sert à fournir des aides à des assurés dans des circonstances particulières de ressources n'a pas été utilisé au cours de l'exercice écoulé. Il présente au 31.12.2011 un solde de CHF 114'451.

### ➤ Gestion financière

A partir du 1er janvier 2009, 2 mandats de gestion ont été confiés, l'un à la banque Pictet, l'autre à Pensofinance, pour chacun 50% du portefeuille. Si les performances réalisées en 2009, (8,64% pour la banque Pictet et de 9,26% pour Pensofinance) peuvent être qualifiées d'excellentes, le résultat 2010 et 2011 est nettement moins bon puisqu'il se situe vers 1%. Ainsi, le résultat net des placements passe de CHF 3,3 millions pour 2009 à CHF 0,5 million en 2010 et 0.4 million en 2011.

### ➤ Adaptation des dispositions réglementaires

Depuis son entrée en vigueur avec effet au 1.1.2010, le règlement a été enrichi de 2 avenants :

#### Avenant No 1

Cet avenant introduit la possibilité pour le Conseil de fondation, si la situation financière le permet, de verser une rente additionnelle non garantie. Ce versement additionnel, qui correspond grosso modo à 75% d'une rente mensuelle, à été versé en 2010 et en 2011.

#### Avenant No 2

Dans le but d'avoir le même taux de conversion pour les hommes et les femmes à l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS, les taux de conversion ont été adaptés comme suit :

Age	58	59	60	61	62	63	64	65
Taux	5.68%	5.80%	5.92%	6.04%	6.16%	6.28%	6.40%	6.40%

### ➤ Evolution du degré de couverture

Le degré de couverture est un indicateur de la santé financière d'une institution de prévoyance. Un taux supérieur à 100% signifie que la fortune est supérieure aux engagements envers les assurés actifs et rentiers ; il a évolué comme suit :

